

# COMMUNIQUÉ PLAN DE REQUALIFICATION

**POUR FORCE OUVRIÈRE**

**ETST**

## **UN PLAN DE REQUALIFICATION BÉNÉFICIAIT A TOUS LES ETST**

Ce lundi 17/01/2023 s'est tenue la première réunion avec la DRH du pôle ministériel concernant la mise en œuvre du plan de requalification de C en B des ETST dans le corps des TSDD inscrit à l'agenda social ministériel 2019-2022.

Le corps des ETST, corps technique de catégorie C, est spécifique au MTE et plus spécialement au Réseau scientifique et technique (RST). De part la volonté de l'administration de ne plus recruter sur ce corps depuis de nombreuses années, l'effectif vieillit et se réduit.

Les 141 ETST sont affectés pour 85 % au Cerema, 10 % à l'UGE (Université Gustave Eiffel, ex IFSTTAR) et 5 % dans d'autres services. Ils exercent des fonctions qui relèvent de la catégorie B. Lors du précédent plan de requalification de C en B, seuls 11 % des ETST ont accédé à la catégorie B pour 82 % de promovables suite au taux de promotion accordé par la DGAFP lors du précédent plan de requalification de C en B.

La DRH annonce son projet de plan de requalification spécifique des ETST dans le corps des TSDD, par liste d'aptitude sur l'année 2023, les modalités sont à l'étude et devront être validées par la Fonction publique et la direction du budget.

FORCE OUVRIÈRE se félicite que le Ministère réponde enfin à la revendication qu'elle porte depuis de nombreuses années et rappelle à l'administration l'engagement pris par la Secrétaire Générale de mettre en œuvre un plan de requalification également pour les dessinateurs.

FORCE OUVRIÈRE souligne que la requalification doit bénéficier à tous les ETST.

FO a toujours été moteur sur le sujet et a fait part de ses revendications et questionnements à la DRH :

- Nous demandons à ce que l'administration fournisse des éléments complémentaires sur la répartition des ETST par échelon dans les grades,

- afin de pouvoir évaluer le phénomène d'inversion de carrière que pourrait subir les ETST principaux qui accepteraient la promotion en catégorie B,
- Nous demandons des modalités d'intégration dans le corps des TSDD permettant de pallier les inversions de carrière, et interrogeons l'administration sur le cas d'ETST qui refuseraient la requalification pour ne pas être pénalisés,
  - Nous revendiquons des revalorisations indemnitaires pour les ETST en amont de la requalification, a minima au niveau du régime indemnitaire des dessinateurs en 2022. Nous demandons des précisions sur les niveaux de revalorisations indemnitaires lors de l'accès au corps des TSDD de sorte qu'elles ne soient pas pénalisantes comparativement à un accès par promotion classique. D'autant que la bascule au RIFSEEP pourrait impacter le montant du Régime indemnitaire des ETST requalifiés dans le corps des TSDD,
  - Nous demandons à l'administration de veiller à ce que ce plan de requalification n'impacte en aucune façon le pourcentage et le nombre de promotions dans le corps des TSDD (liste d'aptitude et examen professionnel)
  - Nous souhaitons également que ce plan de requalification n'engendre pas de mobilités forcées,
  - Nous sollicitons la DRH pour qu'elle fournisse des simulations de carrière individuelles et une fiche financière à tous les ETST
  - Estimant l'incertitude autour du calendrier de mise en œuvre en cette période électorale et la possibilité que tous les ETST ne puissent bénéficier de ce plan de requalification, nous demandons le maintien des procédures de promotion et d'avancement jusqu'à ce que l'ensemble des ETST ait pu être requalifié. En effet la requalification de tous dépendra également des arbitrages opérés par la Fonction publique, notamment pour les ETST ne remplissant pas les critères statutaires d'ancienneté ou étant susceptibles de subir une inversion de carrière lors de leur reclassement.

La DRH du ministère :

- Reconnaît avoir peu de réponses concrètes sur les modalités et n'avoir pas encore de données à communiquer sur les ETST non promouvables (qui nécessiteraient des dérogations statutaires) ou susceptibles de subir une inversion de carrière,
- Prend note de notre remarque relative à la problématique de l'inversion de carrière et envisage d'émettre des fiches financières pour les ETST qui seraient concernés,
- fournira ultérieurement aux organisations syndicales les éléments demandés par FORCE OUVRIÈRE sur la répartition par échelon dans les grades
- N'est pas en mesure de fournir de données chiffrées concernant les modalités d'attribution du régime indemnitaire dans le corps d'accueil.
- Elle doit consulter la DGAFP, pour aboutir, à priori, à une présentation en CTM en juin prochain.

- Confirme que ce plan de requalification se fera uniquement sur liste d'aptitude, et que les requalifications n'impacteront pas les promotions «courantes».
- L'administration reconnaissant que les missions et responsabilités des ETST sont de niveau de catégorie B précise que les agents seront requalifiés sur leur poste (pas de mobilités forcées).

Pour conclure, même si l'administration atteste pouvoir travailler sur le dossier de cette requalification, y compris pendant la période des élections politiques, la tenue du calendrier dépendra de la réactivité de la DGAFP (l'administration reconnaît n'avoir pas connaissance de leur délai de réponse, et nous espérons qu'aucun arbitrage politique ne soit nécessaire, en effet cela retarderait d'autant plus sa réponse).

Ce délai serré ne permettra pas à l'administration, faussement optimiste, de revenir présenter son projet aux Organisations Syndicales avant les arbitrages de la DGAFP. Tout au plus répondra-t-elle à notre demande d'informations complémentaires pour identifier les risques d'inversion de carrière.

Cet état de fait, malgré le faible nombre d'ETST, risque de conduire l'administration à ne pas vouloir répondre à notre demande d'alignement du Régime Indemnitaire des ETST sur celui des dessinateurs avant requalification et bascule au RIFSEEP, ce qui pourrait pénaliser financièrement ces agents compte tenu du mode actuel connu de revalorisation forfaitaire du RIFSEEP suite à promotion.

FORCE OUVRIÈRE veillera à ce que l'administration (ou une autre Organisation Syndicale beaucoup moins soucieuse du sort de chaque ETST!) ne confonde pas vitesse et précipitation et requalifie les ETST dans de bonnes conditions sans qu'aucun agent ne soit lésé.

N'hésitez pas à prendre contact avec les sections SNP2E-FO de vos services pour obtenir une information plus précise sur les risques d'inversion de carrière lié à la promotion et ensemble restons vigilants.

**Pour défendre vos droits, n'hésitez pas à adhérer à Force Ouvrière en cliquant sur le lien ci-dessous:**

**[Adhésion par email - SNP2E-FO \(min-e2.fr\)](mailto:adhésion@min-e2.fr)**